

Résultats financiers du premier trimestre 2019

Chiffre d'affaires des services facturés aux clients en forte croissance, soutenu par une bonne dynamique commerciale

- **Ventes nettes des abonnés mobiles: +21 000 / +53,6%(*)**
- **Ventes nettes des services convergents: +20 000/+5,8%(*)**
- **Chiffre d'affaires: +3,8% / Chiffre d'affaires des services facturés aux clients: +13,5%(*)**
- **EBITDAaL: -3,8% (*) (+14% (*) hors MVNO)**
(*) en glissement annuel

Belgique: éléments opérationnels marquants du T1 2019

- **La dynamique commerciale sur les forfaits mobiles reste soutenue.** La base d'abonnés mobiles progresse de 21 000 unités (+6,9%) à 2,5 millions. Les nouveaux clients optent de plus en plus pour les plans tarifaires les plus élevés.
- **Les ventes nettes des services convergents confirment l'attrait de notre offre.** L'offre Love reste le forfait haut débit et télévision présentant le meilleur rapport qualité-prix sur le marché. Orange Belgium a convaincu 20 000 nouveaux clients, dépassant la barre des 200 000 clients Love (+64,4%). La base clients mobiles convergents représente 12,7% de la base clients forfait mobile.
- **Nouvelle croissance soutenue de l'ARPO convergent B2C, et légère contraction de l'ARPO mobile seul.** L'ARPO convergent B2C progresse de 7,7% à 77,4 euros grâce à l'effet combiné de trois éléments: l'absence d'action commerciale, les revenus de connexion et le succès de l'option ligne fixe. L'ARPO abonnés mobile seul recule de 1,1%: l'augmentation des revenus de services d'accès ne compensant que partiellement le recul des revenus hors forfait.

Orange Belgium: principales données opérationnelles (en millions d'€)

| | T1 2018 | T1 2019 | Variation |
|---|---------|---------|-----------|
| Base d'abonnés mobiles (en milliers) | 2 329 | 2 490 | 6,9% |
| Ventes nettes* (en milliers) | 14 | 21 | 53,6% |
| ARPO des abonnements mobile seul (€ par mois) | 21,1 | 20,8 | -1,1% |
| Base clients convergents (en milliers) | 122 | 200 | 64,4% |
| Ventes nettes* (en milliers) | 19 | 20 | 5,8% |
| ARPO convergence B2C (€ par mois) | 71,8 | 77,4 | 7,7% |
| Clients mobiles convergents en % de la base clients abonnements mobiles | 8,0% | 12,7% | 471 bp |

* en glissement trimestriel

Données marquantes consolidées du T1 2019

- **Le chiffre d'affaires progresse de 3,8% à 318,2 millions d'euros.** La bonne tenue des services facturés aux clients se poursuit (+13,5%) grâce aux services convergents (+83,4%) et aux services mobile seul (+3,0%). Le chiffre d'affaires MVNO recule de 12,1 millions d'euros.
- **L'EBITDAaL reflète la perte des revenus MVNO de Telenet.** Par rapport au T1 2018, l'EBITDAaL recule de 3,8% à 58 millions d'euros. En l'absence d'impact MVNO, l'EBITDAaL aurait progressé de 14% en glissement annuel grâce à l'augmentation des revenus et à une bonne maîtrise des coûts directs. Une fois de plus, Orange Belgium réduit la perte EBITDA sur ses activités câblées, à 1,1 million d'euros au premier trimestre contre une perte de 5,9 millions au T1 2018.
- **Perspectives financières 2019 confirmées.** Orange Belgium anticipe une légère progression du chiffre d'affaires, un EBITDAaL situé dans une fourchette de 285 à 305 millions d'euros, et une stabilité des eCAPEX.

Groupe Orange Belgium: principales données financières

| (en millions d'€) | en données historiques T1 2018 | à base comparable T1 2018 | T1 2019 | à base Comparable Variation | en données historiques Variation |
|---|--------------------------------------|---------------------------------|--------------|-----------------------------------|--|
| Chiffre d'affaires global | 306,6 | | 318,2 | | 3,8% |
| Services facturés aux clients | 181,3 | | 205,7 | | 13,5% |
| EBITDAaL | | 60,3 | 58,0 | -3,8% | |
| Marge | | 19,7% | 18,2% | -144 bp | |
| eCAPEX | | -31,8 | -36,9 | 16,1% | |
| Cash-flow opérationnel¹ | | 28,5 | 21,1 | -25,9% | |
| EBITDA ajusté | 60,6 | | | | |
| Marge | 19,8% | | | | |
| Investissements nets | -31,8 | | | | |
| Cash-flow opérationnel² | 28,8 | | | | |
| Endettement financier net | 295,5 | | 252,1 | | |

¹ flux de trésorerie d'exploitation, définis comme étant EBITDAaL – eCAPEX

² flux de trésorerie d'exploitation, définis comme étant EBITDA Ajusté – CAPEX

Michaël Trabbia, Chief Executive Officer d'Orange Belgium, commente:

Chez Orange Belgium, nous sommes animés par la volonté de casser les normes du marché des télécoms. Avec nos offres Love, nous avons bouleversé le duopole sur le fixe. Nous avons été les premiers, en Belgique, à lancer des offres de services mobiles et convergents en illimité. Nous nous engageons à ne pas augmenter les tarifs de nos services mobiles et convergents et ce pour la troisième année consécutive.

Notre positionnement «Bold Challenger» s'est traduit par une forte croissance commerciale en 2018. Au premier trimestre 2019, dans un environnement concurrentiel tonique, nous continuons de tirer pleinement parti de ce positionnement. Nous enregistrons une forte croissance commerciale dans les segments mobile et convergent, et nous observons une amélioration de la satisfaction client. Nous avons franchi l'étape des 200 000 clients Love, et accru notre base d'abonnés mobile de pratiquement 7% en un an. Nous avons également lancé de nouvelles initiatives: nos offres de services mobiles illimités s'étendent désormais à la clientèle professionnelle, et nous garantissons à tous nos clients une couverture mobile intérieure. Pour l'avenir, nous préparons le lancement de notre offre illimitée Internet seul, pour répondre aux attentes des clients.

Arnaud Castille, CFO, ajoute:

La croissance régulière de notre chiffre d'affaires, entamée au début 2018, se poursuit, essentiellement sous l'effet de la croissance record des revenus de nos services «retail» (+13,5%). Notons d'ailleurs que le T1 2019 est le troisième trimestre consécutif de progression des revenus des services mobiles alors que nous continuons à augmenter le chiffre d'affaires des services convergents. Cela montre que notre positionnement audacieux est désormais solidement ancré dans le marché des télécoms.

La résiliation de certains contrats MVNO explique la contraction de 3,8% de l'EBITDAaL au cours du trimestre. L'impact de ce recul sur le résultat s'élève à 12 millions d'euros, compensé partiellement par des services facturés aux clients en forte croissance.

Nous confirmons nos perspectives pour 2019. Nous nous engageons à offrir un excellent service à la clientèle afin de maintenir notre dynamique commerciale. Nous restons très attentifs à optimiser notre efficacité opérationnelle.

1. Principaux éléments marquants

1.1 Chiffres clés opérationnels

- **Orange Belgium lance les premiers plans tarifaires entreprise entièrement sécurisés et illimités, pour rester connecté en Belgique et dans l'UE**

Orange Belgium a lancé les premiers plans tarifaires entreprise entièrement sécurisés et illimités: data mobile, appels et SMS, à utiliser en Belgique ainsi que dans 39 autres pays et territoires européens. Les clients professionnels d'Orange peuvent ainsi rester connectés partout, à tout moment et en toute sérénité lorsqu'ils voyagent au sein de l'UE ou encore lorsqu'ils passent des appels ou envoient des SMS vers d'autres pays de l'UE. Un service de sécurité supplémentaire protège en outre le smartphone des clients professionnels d'Orange contre les cybermenaces potentielles.

Depuis le 4 mars 2019, les formules Shape Intense et Shape Voyager sont donc étendues, proposant désormais la data mobile illimitée et les appels internationaux illimités, à utiliser dans et vers l'UE.

- **Orange Belgium propose le surf illimité en itinérance au sein de l'UE**

Orange Belgium a amélioré ses plans tarifaires mobile Eagle et Eagle Premium en supprimant le plafond de 20GO en itinérance au sein de l'UE. Depuis début avril, ces clients bénéficient de la data illimitée dans l'Union européenne et en Belgique. Auparavant, les volumes de données en itinérance au sein de l'UE étaient facturés hors forfait dès que l'utilisation dépassait le plafond de 20GO.

- **Orange Belgium annonce qu'il n'y aura pas de Brexit pour ses clients mobiles**

Orange Belgium confirme que les clients professionnels et résidentiels voyageant au Royaume-Uni resteront connectés «comme à la maison» quelle que soit l'issue du Brexit.

- **Orange Belgium continue d'améliorer l'expérience Love**

Orange Belgium et Eleven Sports ont renouvelé leur contrat de distribution d'Eleven Sports 1, 2 et 3 pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021. Les trois chaînes restent intégrées au forfait de télévision numérique HD d'Orange. Dès cet été, les clients Orange pourront assister aux événements sportifs internationaux sur leur smartphone via l'application Orange TV. A ce jour, Orange reste le seul opérateur télécom en Belgique à offrir Eleven Sports dans un plan tarifaire de base.

L'application Orange TV est désormais compatible avec Chromecast, grâce auquel les clients pourront regarder la TV en direct sur un autre appareil. De plus, Orange Belgium améliore son expérience «fast zapping», en réduisant le délai de changement de chaîne, de 3 secondes à moins d'une seconde. Ces nouvelles fonctionnalités sont mises en place sans frais supplémentaires.

- **Medialaan commence à intégrer ses clients mobiles au réseau Orange Belgium**

Medialaan exploite un contrat MVNO sous les marques Mobile Viking et JIM Mobile. La migration devrait s'achever au cours du deuxième trimestre.

- **LCC octroie la première place aux réseaux d'Orange Belgium pour la téléphonie mobile, l'Internet mobile et le transfert de fichiers le plus fiable de Belgique**

En décembre 2018, la filiale européenne du cabinet LCC a réalisé, à la demande d'Orange, un comparatif indépendant des performances dans 22 zones urbaines de Belgique. Les experts de LCC International ont mesuré le service vocal des trois principaux opérateurs sur les technologies 2G et 3G et ont testé les services de data sur les smartphones en 2G, 3G, 4G et 4G+.

Les résultats confirment qu'Orange Belgium fournit la meilleure expérience de téléphonie mobile (94,5% contre 93,3% et 81,8% pour la concurrence) et d'Internet mobile (87,2% contre 85,6% et 85%) ainsi que le transfert de fichiers le plus fiable (jusqu'à 99,7% contre 98,7% et 97,9%) en Belgique.

- **Orange Belgium ouvre un centre de données hautement sécurisé et éco-efficace à Anvers**

Le 18 mars, Orange Belgium inaugure un nouveau data center à Anvers, en présence de Philippe Muyters, ministre flamand de l'Innovation. Grâce à ce centre de 1.000 m², Orange sera en mesure de répondre à la demande croissante d'utilisation mobile de ses clients en traitant les milliards de connexions quotidiennes que les clients d'Orange établissent pour surfer, appeler et envoyer des SMS.

Orange Belgium a investi plus de 14 millions d'euros dans la construction de ce centre de données de premier plan. Capable d'assurer un refroidissement naturel (*free cooling*) sur 98% de l'année, ce bâtiment affiche une éco-efficacité bien supérieure à celle d'un centre de données classique. La redondance systématique des éléments essentiels garantit en outre un excellent niveau de sécurité et de résistance.

1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

▪ Révision des décisions d'analyse des marchés de la télévision et du haut débit – actualisation

La Cour d'appel a rejeté la requête des câblo-opérateurs visant à suspendre ces décisions. Quant aux recours déposés par les câblo-opérateurs, le jugement sur le fond est attendu mi-2019.

Entre décembre 2018 et le 15 février, l'IBPT a lancé une consultation relative aux modèles de coûts pour l'accès aux réseaux des câblo-opérateurs et au réseau FTTH de Proximus.

Dans ses commentaires, Orange Belgium remet en cause un bon nombre d'hypothèses d'un modèle qui surestime les coûts de fourniture de services par le biais du réseau câblé. Dès lors, Orange Belgium souhaite que ces hypothèses soit revues afin de refléter la réalité financière et technologique ainsi que l'évolution la plus probable du marché. C'est essentiel car les résultats de cette consultation serviront de base aux futures décisions relatives aux tarifs réglementés de gros. Orange Belgium attend un projet de décision pour le mois de mai et s'attend à voir la décision définitive publiée au 4ème trimestre.

▪ Analyse de marché de la fourniture en gros d'accès de qualité élevée

Le 29 mars, l'IBPT a publié son projet d'analyse du marché télécom de la fourniture en gros d'accès de haute qualité (lignes louées et services similaires). Il ressort de ce projet de décision que Proximus occupe toujours une position dominante sur ce marché. Ce document propose donc différentes mesures à imposer à Proximus, et notamment l'obligation de proposer un accès actif de haute qualité (à des infrastructures de cuivre ou de fibre optique) à des tarifs équitables et non discriminatoires et un accès passif via l'infrastructure de fibre optique. Ces mesures d'accès seront modulées selon la situation de la concurrence dans les diverses zones géographiques. Les opérateurs ont jusqu'au 29 mai pour communiquer leurs remarques.

▪ Nouvelles attributions de fréquences et renouvellement des attributions de fréquences existantes

Les arrêtés royaux relatifs à l'attribution des fréquences de 700, 1400 et 3400-3800 MHz ainsi que le renouvellement ou la réattribution des fréquences de 900, 1800 et 2100 MHz n'ont pas été finalisés. Le débat relatif aux licences 5G et au renouvellement des fréquences de 900-1800 et 2100 MHz est désormais reporté après les élections parlementaires du 26 mai 2019 et la formation d'un nouveau gouvernement.

▪ Tarifs de terminaison fixe (FTR)

L'IBPT a finalisé la décision relative aux FTR. Le 23 novembre 2018, le régulateur a décidé d'instaurer un tarif de terminaison d'appel fixe (FTR) de 0,00116 €/min à compter du 1er janvier 2019. 3StarsNet a introduit à l'encontre de cette décision un recours dont l'issue est attendue vers la mi-2019.

▪ Normes électromagnétiques en Région bruxelloise - mise à jour

Le Gouvernement de la Région bruxelloise a reporté l'adoption de l'ordonnance indispensable au déploiement de la 5G à Bruxelles.

2. Commentaires relatifs à la situation financière

2.1 Application de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 – Contrats de location est applicable depuis le 1er janvier 2019 et remplace IAS 17. Selon IFRS 16, un contrat de location est défini comme «un contrat qui confère le droit d'utiliser un actif pour une période donnée moyennant une contrepartie». Orange Belgium applique à cette transition l'approche «rétrospective modifiée», qui s'inscrit dans la droite ligne des principes comptables du groupe Orange. Dès lors, les contrats de location en cours sont traités comme s'ils étaient entrés en vigueur le 1er janvier 2019; les périodes antérieures à 2019 ne sont pas retraitées selon IFRS 16.

L'impact de la norme IFRS 16 concerne surtout les éléments suivants:

- **Les engagements de location:** ces passifs étaient précédemment communiqués hors bilan dans les annexes aux états financiers consolidés. Sous IFRS 16, ils sont comptabilisés au bilan (i) en tant qu'actifs représentant le droit d'usage à l'actif, selon l'approche d'évaluation requise par IFRS 16 et (ii) au passif.
- **Charge opérationnelle des contrats de location:** cette charge était auparavant incluse dans les coûts indirects. En vertu d'IFRS 16, elle est remplacée par une charge d'amortissement et par une charge d'intérêts.
- **Informations complémentaires:** les annexes aux états financiers présenteront à l'avenir des informations complémentaires relatives, notamment, à la nature des contrats de location et à leur évolution.

L'entrée en vigueur d'IFRS 16 modifie la manière dont Orange Belgium présente ses résultats financiers.

- **EBITDAaL (*EBITDA after Leases*)** est un indicateur de la rentabilité financière qui tient compte des charges d'amortissement et d'intérêt relatives aux contrats de location. Il remplace l'EBITDA ajusté.
- **eCAPEX:** L'eCAPEX correspond (i) aux investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, (ii) diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Dans les comptes Orange Belgium, il n'y a aucune différence entre eCapex et Capex, vu l'ampleur limitée des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

2.2 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Groupe Orange Belgium: Compte de résultats consolidé

| (en millions d'€) | en données | à base | T1 2019 | Variation | Variation |
|---|--------------|--------------|--------------|----------------|-------------|
| | historiques | comparable | | à base | en données |
| | T1 2018 | T1 2018 | | comparable | historiques |
| Chiffre d'affaires global | 306,6 | | 318,2 | | 3,8% |
| Belgique | 295,2 | | 305,5 | | 3,5% |
| Luxembourg | 15,4 | | 16,2 | | 5,3% |
| Élimination interco | -4,0 | | -3,5 | | -14,0% |
| EBITDAaL | | 60,3 | 58,0 | -3,8% | |
| Belgique | | 59,3 | 56,4 | -4,9% | |
| Luxembourg | | 1,0 | 1,6 | 63,5% | |
| <i>marge EBITDAaL</i> | | <i>19,7%</i> | <i>18,2%</i> | <i>-144 bp</i> | |
| EBITDA ajusté | 60,6 | | | | |
| Belgique | 59,6 | | | | |
| Luxembourg | 1,0 | | | | |
| <i>Marge EBITDA ajusté</i> | <i>19,8%</i> | | | | |
| Frais de restructuration | -1,4 | | -4,6 | | |
| Autres produits d'exploitation | 0,0 | | 0,0 | | |
| Dotations aux amortissements | -57,7 | | -60,8 | | |
| Perte de valeur des écarts d'acquisition | 0,0 | | 0,0 | | |
| Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées | 0,0 | | 0,0 | | |
| Résultat opérationnel (EBIT) | 1,6 | | -7,4 | | |
| Résultat financier | 0,0 | | 0,0 | | |
| Charges financières | -1,1 | | -1,1 | | |
| Résultat courant avant Impôts | 0,5 | | -8,5 | | |
| Impôts | -0,9 | | 0,1 | | |
| Résultat net consolidé | -0,4 | | -8,3 | | |
| BPA (€) | -0,01 | | -0,14 | | |
| # d'actions (millions) | 59,82 | | 59,84 | | |

2.3 État consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe progresse de 3,8% à 318,2 millions d'euros. Le chiffre d'affaires des services facturés aux clients progressent toujours de 13,5% à 205,7 millions d'euros grâce à la forte progression des services mobiles et du développement toujours soutenu des services convergents. Le chiffre d'affaires des services aux opérateurs baisse en revanche de 13,7%, en raison du recul (attendu) du chiffre d'affaires MVNO. Celui-ci s'élève à 0,4 million d'euros au 1er trimestre, contre 12,1 millions d'euros pendant la même période de 2018.

Groupe Orange Belgium: chiffre d'affaires consolidé

| (en millions d'€) | T1 2018 | T1 2019 | Variation |
|--|--------------|--------------|-------------|
| Convergence | 20,8 | 38,1 | 83,4% |
| Mobile seul | 149,9 | 154,4 | 3,0% |
| Fixe seul | 9,7 | 12,2 | 24,9% |
| Services informatiques & Intégration | 0,9 | 1,0 | 19,6% |
| Services facturés aux clients | 181,3 | 205,7 | 13,5% |
| Vente d'équipements | 32,2 | 31,4 | -2,5% |
| Services aux opérateurs | 77,4 | 66,8 | -13,7% |
| <i>Itinérance des appels entrants et des visiteurs</i> | <i>59,3</i> | <i>61,4</i> | <i>3,5%</i> |
| Autres revenus | 15,8 | 14,4 | -8,9% |
| Chiffre d'affaires | 306,6 | 318,2 | 3,8% |

Résultat des activités d'exploitation avant amortissements et autres charges d'exploitation

L'EBITDAaL recule de 3,8% à 58 millions d'euros. Hors impact MVNO, l'EBITDAaL sous-jacent se serait amélioré de 14%, au fur et à mesure de la concrétisation des mesures d'efficacité. La perte EBITDA de l'activité câblée se limite à 1,1 million d'euros pour le 1er trimestre, contre une perte de 5,9 millions d'euros au T1 2018.

Le total des charges opérationnelles s'élève à 260,2 millions d'euros au 1er trimestre (+5,8%) contre 246,0 millions d'euros l'année précédente. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des différentes charges:

Charges opérationnelles

| (en millions d'€) | T1 2018 | T1 2019 | Variation |
|----------------------|---------------|---------------|-------------|
| Coûts directs | -144,3 | -145,3 | 0,7% |
| Charges de personnel | -36,1 | -36,9 | 2,2% |
| Coûts indirects | -65,6 | -78,0 | 18,9% |
| | -246,0 | -260,2 | 5,8% |

- Les **coûts directs** restent stables à 145,3 millions d'euros. L'augmentation des coûts d'accès au réseau câblé (due à l'augmentation de la base clients) est compensée par le recul des frais d'interconnexion, des coûts d'équipement des abonnés et des commissions versées.
- Les **charges salariales** progressent de 2,2% à 36,9 millions d'euros.
- Les **coûts indirects** progressent de 18,9% à 78,0 millions d'euros suite à la bonne performance commerciale et à une augmentation des provisions pour impôts et taxes d'exploitation. Les frais informatiques et de réseau, loyers immobiliers et frais de fréquences ont contribué à l'augmentation des coûts indirects. En outre, une interprétation plus stricte de l'IFRIC21 a conduit la société à provisionner davantage au T1 (effet saisonnier) alors que les charges resteront stables en année pleine.

Les frais de restructuration du trimestre s'élèvent à 4,6 millions d'euros.

Éléments non récurrents

| (en millions d'€) | T1 2018 | T1 2019 | Variation |
|--------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Frais de restructuration | -1,4 | -4,6 | 225,4% |
| Autres produits d'exploitation | 0,0 | 0,0 | NS |
| | -1,4 | -4,6 | 225,6% |

Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles progressent, de 57,7 à 60,8 millions d'euros.

Résultat financier

Les charges financières nettes sont comparables à celles de l'exercice précédent, à 1,1 million d'euros.

Impôts

Le Groupe déclare un crédit d'impôt de 0,1 million d'euros au T1 2019, en raison de la perte avant impôts réalisée. Au T1 2018, le groupe enregistrait une charge d'impôt de 0,9 million d'euros.

Résultat net

Orange Belgium enregistre une perte de 8,3 millions d'euros pour le trimestre. L'effet combiné du recul de l'EBITDAaL, de l'augmentation des frais de restructuration et des charges d'amortissement sur immobilisations corporelles explique l'augmentation de la perte par rapport à la perte de 0,4 million d'euros réalisée au T1 2018.

2.4 Liquidité et ressources en capital

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour mesurer sa capacité à dégager de la trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel se définit comme l'EBITDAaL diminué des eCapex. Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité, diminué des eCapex, et majoré du produit de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Le **cash-flow opérationnel** recule de 28,5 millions d'euros à 21,1 millions d'euros du fait de l'augmentation des investissements (eCapex) dans les réseaux et dans le câble. Les eCapex dans le segment câblé sont en hausse, de 10,5 à 12,3 millions d'euros, grâce à une augmentation des ventes de services convergents.

Le **cash-flow organique** diminue, passant de 19,9 à 12,5 millions d'euros au T1 2019 en raison d'une baisse de la dette fournisseurs liée aux eCapex.

Rapprochement entre flux de trésorerie disponible et cash-flow organique

| (en millions d'€) | T1 2018 | T1 2019 |
|--|-------------|-------------|
| Résultat net | -0,4 | -8,3 |
| Impôt sur les sociétés | 0,9 | -0,1 |
| Résultat financier | 1,1 | 1,1 |
| Résultat des entités mises en équivalence | 0,0 | 0,0 |
| Perte de valeur des écarts d'acquisition | 0,0 | 0,0 |
| Dotations aux amortissements | 57,7 | 60,8 |
| Autres retraitements | 1,4 | 4,6 |
| EBITDAaL | | 58,0 |
| eCAPEX | | -36,9 |
| Cash-flow opérationnel | | 21,1 |
| EBITDA ajusté | 60,6 | |
| Investissements nets | -31,8 | |
| | 28,8 | |
| Ajustements relatifs aux éléments sans décaissement | -8,1 | 24,7 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 20,1 | 9,4 |
| Autres décaissements nets | -11,8 | -8,4 |
| Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations | -9,1 | -23,5 |
| Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles | 0,0 | 0,0 |
| Remboursement des passifs locatifs | 0,0 | -10,9 |
| Cash-flow organique | 19,9 | 12,5 |

À la fin du trimestre, l'endettement financier net s'élève à 252,1 millions d'euros, contre 264,3 millions d'euros à la fin de 2018. Le levier, calculé par le ratio endettement financier net/EBITDAaL, reste stable à 0,9x.

Endettement net

| (en millions d'€) | T4 2018 | T1 2019 |
|--|--------------|--------------|
| Dettes financières à plus d'un an | 270,0 | 269,9 |
| Dettes financières à moins d'un an | 20,8 | 7,3 |
| | 290,9 | 277,2 |
| Disponibilités et quasi-disponibilités | -26,6 | -25,2 |
| Endettement financier net | 264,3 | 252,1 |
| Ratio endettement financier net/EBITDAaL | 0,9x | 0,9x |

2.5 Activités d'Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit:

2.5.1. Orange Belgium

Analyse opérationnelle

Services convergents

La dynamique de croissance d'Orange Belgium en convergence se poursuit au 1er trimestre 2019. Au cours du trimestre, l'offre Love a attiré 20 000 nouveaux clients, franchissant l'étape des 200 000 clients Love. Les clients B2C représentent 90% de la base clients convergents.

Orange Belgium: données opérationnelles relatives aux services convergents (en milliers, sauf indication contraire)

| | T1 2018 | T1 2019 | Variation | | T1 2018 | T1 2019 |
|---|------------|------------|--------------|------------------------------------|-----------|-----------|
| Base clients convergents (en milliers) | | | | Ventes nettes (en milliers) | | |
| Base clients convergents B2C | 110 | 180 | 63,0% | Base clients convergents B2C | 17 | 18 |
| Base clients convergents B2B | 11 | 20 | 78,1% | Base clients convergents B2B | 2 | 2 |
| | 122 | 200 | 64,4% | | 19 | 20 |
| ARPO (mensuel, en €) | | | | | | |
| ARPO convergence B2C | 71,8 | 77,4 | 7,7% | | | |

Orange Belgium a lancé l'offre convergente Love au 2ème trimestre 2016. La barre des 100 000 premiers clients a été atteinte après 2 ans. Grâce à la dynamique commerciale lancée en 2018, stimulée par le positionnement «Bold Challenger», Orange Belgium a franchi la barre des 200 000 clients en 4 trimestres. Ce résultat a été réalisé sans recours à des offres promotionnelles, grâce à une amélioration continue de la qualité de service et sans hausses de prix.

Orange Belgium a séduit 29 000 clients convergents mobiles B2C pour atteindre une base clients de 272 000 unités. L'ARPO convergent B2C augmente de 7,7% à 77,4 euros au 1er trimestre 2019. Dans le secteur mobile convergent B2B, la base clients augmente de 44 000 unités.

Services mobiles

Orange Belgium a su maintenir au 1er trimestre une dynamique commerciale de tout premier ordre.

La société a enregistré au 1er trimestre 21 000 nouveaux abonnés mobiles (T 2018: +14 000 clients), un résultat remarquable compte tenu de la perte d'un important client B2B. Ce client représente une perte de 11 000 abonnés au T1 2019, et qui devrait se traduire au trimestre suivant par la perte d'environ 10 000 abonnés supplémentaires. La base clients forfait mobile augmente de 6,9% à 2,5 millions tandis que la base clients prépayés diminue de 3,5%.

L'ARPO forfait mobile seul recule de 1,1% à 20,8 euros au premier trimestre 2019. L'augmentation du chiffre d'affaires de services d'accès compense la baisse des revenus hors forfait. L'ARPO prépayé chute de 6,6% à 6,6 euros au premier trimestre 2019.

Orange Belgium: données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

| | T1 2018 | T1 2019 | Variation | | T1 2018 | T1 2019 |
|--|--------------|--------------|--------------|------------------------------------|-----------|-----------|
| Clients mobiles (hors MVNO) | | | | Ventes nettes (en milliers) | | |
| Abonnés | 2 329 | 2 490 | 6,9% | Clients abonnés | 14 | 21 |
| Prépayés | 582 | 561 | -3,5% | Clients prépayés | 0 | -6 |
| M2M | 946 | 1 161 | 22,8% | M2M | -4 | 48 |
| | 3 857 | 4 213 | 9,2% | | 10 | 63 |
| Clients mobiles (hors MVNO) | | | | Ventes nettes (en milliers) | | |
| Convergents B2C | 163 | 272 | 67,2% | Clients convergents B2C | 26 | 29 |
| Mobile seul et mobiles B2B | 3 694 | 3 940 | 6,7% | Clients mobile seul | -24 | 35 |
| - Abonnés | 2 166 | 2 218 | 2,4% | - Clients abonnés | -12 | -7 |
| - dont mobiles convergents B2B | 24 | 44 | 88,1% | - dont mobiles convergents B2B | 5 | 5 |
| - Prépayés | 582 | 561 | -3,5% | - Clients prépayés | -8 | -6 |
| - M2M | 946 | 1 161 | 22,8% | - M2M | -4 | 48 |
| | 3 857 | 4 213 | 9,2% | | 2 | 63 |
| Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator) | 208 | 10 | -95,0% | | | |
| ARPO mobile (mensuel, en €) | | | | | | |
| Mobile mixte | 18.1 | 18.0 | -0,8% | | | |
| Abonné | 21.1 | 20.8 | -1.1% | | | |
| Prépayé | 7.0 | 6.6 | -6.6% | | | |

Analyse financière

Le chiffre d'affaires réalisé en Belgique progresse de 3,5% à 305,5 millions d'euros sur fond d'une croissance soutenue des services convergents et des services mobiles seul qui progressent pour un troisième trimestre consécutif.

Au T1 2019, le chiffre d'affaires des services facturés aux clients maintient sa progression, progressant de 13,1% à 194,5 millions d'euros grâce au succès durable des services convergents. La hausse spectaculaire du chiffre d'affaires des services convergents se poursuit au premier trimestre 2019 avec une augmentation de 83,4% en glissement annuel. Cette croissance résulte de l'accueil très favorable des clients à l'offre Love d'Orange Belgium, qui se traduit par une croissance de la base clients pour les services câblés et mobiles convergents. Le chiffre d'affaires des services mobiles seul reste stable sur une base trimestrielle et annuelle.

Les ventes d'équipements progressent de 2,4% à 29,0 millions d'euros au T1 2019.

Le chiffre d'affaires des services aux opérateurs recule de 14,4% à 65,2 millions d'euros en raison de la chute attendue du chiffre d'affaires MVNO. Les services aux opérateurs MVNO ont généré un chiffre d'affaires de 0,4 million d'euros. À titre de comparaison, au T1 2018, Telenet représentait 10 des 12,1 millions d'euros de chiffre d'affaires provenant des MVNO pour ce trimestre.

Orange Belgium: principales données financières

| (en millions d'€) | en données historiques T1 2018 | à base comparable T1 2018 | T1 2019 | Variation à base comparable | Variation en données historiques |
|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|--------------|-----------------------------------|--|
| Convergence | 20,8 | | 38,1 | | 83,4% |
| Mobile seul | 142,2 | | 145,5 | | 2,3% |
| Fixe seul | 8,1 | | 9,9 | | 22,5% |
| Services informatiques & Intégration | 0,9 | | 1,0 | | 19,6% |
| Services facturés aux clients | 171,9 | | 194,5 | | 13,1% |
| Vente d'équipements | 28,3 | | 29,0 | | 2,4% |
| Vente en gros | 76,2 | | 65,2 | | -14,4% |
| Autres revenus | 18,9 | | 16,8 | | -11,2% |
| Chiffre d'affaires | 295,2 | | 305,5 | | 3,5% |
| EBITDAaL | | 59,3 | 56,4 | -4,9% | |
| <i>marge</i> | | <i>20,1%</i> | <i>18,5%</i> | <i>-163 bp</i> | |
| EBITDA ajusté | 59,6 | | | | |
| <i>marge</i> | <i>20,2%</i> | | | | |

L'EBITDAaL recule de 4,9% en raison de la perte de chiffre d'affaires relatif au contrat MVNO avec Telenet. En dépit d'un chiffre d'affaires en progression, la perte EBITDAaL de l'activité câble s'est réduite à 1,1 million d'euros grâce à une meilleure efficacité de l'activité et à un recul des résiliations. À titre de comparaison, l'activité enregistre une perte de 5,9 millions d'euros au T1 2018 et de 1,5 million d'euros au T4 2018.

2.5.2. Orange Communications Luxembourg

Analyse opérationnelle

Malgré la cessation d'activités d'un MVNO l'an dernier, la concurrence s'intensifie sur le marché mobile. L'opérateur historique, Tango, assure activement la promotion de ses nouveaux plans tarifaires, qui offre de la data mobile illimitée sur une large gamme d'applications OTT. JOIN, un MVNO dont l'actionnaire majoritaire est POST Luxembourg a lancé de nouveaux plans tarifaires sans engagement. Malgré cela, Orange Communications Luxembourg a stabilisé sa base clients mobiles à 194 000 unités. L'ARPO mobile mixte augmente de 6,9% à 28,0 euros grâce à un meilleur mix des ventes qui améliore de 8,8% l'ARPO forfait mobile seul.

Orange Communications Luxembourg: données opérationnelles relatives aux services mobiles

| | T1 2018 | T1 2019 | Variation | | T1 2018 | T1 2019 |
|--|-------------|-------------|-------------|-----------------------------------|-----------|----------|
| Clients mobiles (hors MVNO) | | | | Ventes nettes | | |
| Abonnés | 110 | 111 | 1,5% | Clients abonnés | 2 | 2 |
| Prépayés | 11 | 13 | 22,8% | Clients prépayés | 0 | 1 |
| M2M | 73 | 70 | -4,8% | M2M | 8 | -1 |
| | 194 | 194 | 0,3% | | 11 | 2 |
| Clients mobiles (hors MVNO) | | | | Ventes nettes | | |
| Convergent B2C | 4 | 5 | | Convergent B2C | 0 | 0 |
| Mobile Seul et mobile B2B | 190 | 190 | -0,1% | Clients Mobile Seul et mobile B2B | 10 | 2 |
| - Abonnés | 106 | 107 | 0,8% | - Clients Abonnés | 2 | 1 |
| - Prépayés | 11 | 13 | 22,8% | - Clients Prépayés | 0 | 1 |
| - M2M | 73 | 70 | -4,8% | - M2M | 8 | -1 |
| | 194 | 194 | 0,3% | | 11 | 2 |
| Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator) | 2 | 3 | 8,2% | | | |
| ARPO mobile (par mois, en €) | | | | | | |
| Mobile mixte | 26,2 | 28,0 | 6,9% | | | |
| Abonnés (hors M2M) | 28,2 | 30,7 | 8,8% | | | |
| Prépayés | 6,2 | 5,7 | -8,9% | | | |

Analyse financière

Le chiffre d'affaires progresse de 5,3% à 16,2 millions d'euros. La forte performance des services facturés aux clients se maintient, avec une augmentation de 19,5% du chiffre d'affaires à 11,2 millions d'euros. Les services mobile seul sont le principal moteur de cette augmentation (+15,8%), l'amélioration de la distribution de la clientèle contribuant à une progression de 6,9% de l'ARPO mobile postpayé.

L'EBITDAaL progresse de 63,5% à 1,6 million d'euros, grâce à l'augmentation des ventes et à la stabilité des charges opérationnelles.

Orange Communications Luxembourg: principales données financières

| (en millions d'€) | en données historiques T1 2018 | à base comparable T1 2018 | T1 2019 | Variation à base comparable | Variation en données historiques |
|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|--------------|-----------------------------------|--|
| Mobile seul | 7,7 | | 8,9 | | 15,8% |
| Fixe seul | 1,7 | | 2,3 | | 36,2% |
| Services informatiques & Intégration | 0,0 | | 0,0 | | |
| Services facturés aux clients | 9,4 | | 11,2 | | 19,5% |
| Vente d'équipements | 3,9 | | 2,4 | | -38,0% |
| Vente en gros | 2,0 | | 2,4 | | 21,8% |
| Autres revenus | 0,2 | | 0,2 | | 32,9% |
| Chiffre d'affaires | 15,4 | | 16,2 | | 5,3% |
| EBITDAaL | | 1,0 | 1,6 | 63,5% | |
| <i>marge</i> | | <i>6,5%</i> | <i>10,1%</i> | <i>359 bp</i> | |
| EBITDA ajusté | | 1,0 | | | |
| <i>marge</i> | | <i>6,5%</i> | | | |

3. Risques financiers et gestion des risques

Aucun changement n'est survenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2018 (pp. 73-74 et pp. 114-115).

4. Litiges

Les informations relatives aux litiges reprises dans le rapport annuel 2018 (pp. 73-74 et pp. 114-115) ont été actualisées comme suit

Mâts

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Le 22 décembre 2016, les trois opérateurs mobiles et le gouvernement wallon ont conclu un accord de principe afin de régler la question des taxes sur les infrastructures mobiles de la Région wallonne pour la période 2016-2019 et régler le litige sur les taxes régionales wallonnes de 2014.

Orange Belgium s'engage à régler un montant de 16,1 millions d'euros sur 4 ans (2016-2019) et à investir un montant additionnel de 20 millions d'euros en infrastructure télécom en Région wallonne entre 2016 et 2019. La Région wallonne s'engage quant à elle (i) à ne plus percevoir de taxe sur les infrastructures télécom, (ii) à mettre en place un cadre législatif, réglementaire et administratif visant à en faciliter le déploiement, et (iii) à décourager la taxation des infrastructures télécom par les communes et provinces. En 2018, plusieurs communes et provinces de la Région wallonne avaient prélevé des taxes sur les infrastructures télécom.

Les opérateurs pourront déduire ces taxes locales imposées en 2016-2019 par les communes et provinces wallonnes, des montants de transaction et d'investissements de 2019.

Régulation du haut débit et du câble

Le 30 janvier 2019, la Cour d'appel a rejeté le recours des câblo-opérateurs visant à suspendre temporairement (et partiellement) la décision relative à l'analyse du marché, et ce, dans l'attente de la décision définitive du Tribunal de l'Union européenne. Par la suite, Telenet a décidé, en février 2019, de retirer son recours devant le Tribunal de l'Union européenne. La Cour d'appel a alors fixé un nouveau calendrier pour l'échange de conclusions relatives à l'appel sur le fond et les plaidoiries sont désormais fixées à fin mai.

Accès au réseau câblé de Telenet – chaîne propre

Les plaidoiries devant la Cour d'appel ont eu lieu en mars 2019 et le jugement est attendu au second trimestre de 2019.

Accès au réseau câblé de Telenet – profil propre

Le 7 mars 2019, Orange Belgium a entamé une procédure judiciaire à l'encontre de Telenet devant la Cour des Marchés, réclamant des dommages et intérêts au motif du refus de Telenet de lui octroyer un profil propre (à savoir un service imposé aux câblo-opérateurs par les décisions d'analyse du marché prises en 2011). Un calendrier d'échange de conclusions a été établi, et les plaidoiries devraient avoir lieu fin 2019/début 2020.

Frais de terminaison fixe (FTF)

En janvier 2019, 3StarsNet a introduit un recours contre la décision de l'IBPT du 20 novembre 2018 relative aux tarifs applicables à la terminaison d'appel sur le réseau téléphonique public en position déterminée (FTR). 3Starsnet réclame la suspension et l'annulation de la décision au motif, entre autres, du non-respect de certaines formalités essentielles lors de son adoption et du risque pour son activité lorsque les nouveaux tarifs réduits entreront en vigueur. Orange Belgium intervient volontairement à la cause en appui de la décision de l'IBPT. Le 6 mars 2019, la Cour d'appel a rejeté la requête en suspension de 3StarsNet. Le calendrier prévoit maintenant l'échange des conclusions relatives à l'appel sur le fond ; les plaidoiries devraient avoir lieu en mai 2019.

Lycamobile

Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal lors de l'audience du 10 mars 2017. Par jugement en date du 12 mai 2017, le Tribunal de commerce de Bruxelles a débouté Lycamobile de sa demande et lui a ordonné de verser à Orange Belgium une indemnité au titre des frais de procédure pour un montant de 18.000 euros. Le jugement a été signifié à Lycamobile le 3 juillet 2017. Par conséquent, Lycamobile a versé la somme de 18.000 euros à Orange Belgium. Le 11 août 2017, Lycamobile a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience introductive d'instance s'est tenue le 21 septembre 2017. Lors de cette audience, un calendrier a été défini pour le dépôt des conclusions. Les parties échangent actuellement leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a, pour l'instant, été fixée.

Euphony Benelux SA (en faillite)

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été citée par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux SA afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier d'échange de conclusions. Les parties sont actuellement en train d'échanger des conclusions.

5. Faits marquants survenus après la fin du premier trimestre 2019

Aucun autre fait marquant n'est survenu après la fin du premier trimestre 2019.

6. Perspectives

Compte tenu des résultats du T1 2019, Orange Belgium confirme les prévisions financières annoncées en février. Orange Belgium prévoit une légère progression de son chiffre d'affaires en 2019, prenant en compte une poursuite de la croissance de sa base clients forfait et convergents.

Pour 2019, la société prévoit un EBITDAaL selon IFRS16 situé entre 285 et 305 millions d'euros, tenant compte d'éléments défavorables tels que la diminution des revenus MVNO, l'impact de la nouvelle réglementation sur les appels internationaux et le paiement d'une redevance sur la marque Orange à partir de mai. Pour rappel, la société s'attend à voir l'activité câble atteindre l'équilibre EBITDA d'ici la fin de l'année. Enfin, le montant total des investissements eCapex devrait rester stable.

7. Calendrier financier 2019

| | |
|-------------|--|
| 1er avril | Début de la période de black-out |
| 24 avril | Résultats financiers T1 2019 (7h00) – Communiqué de presse |
| 24 avril | Résultats financiers T1 2019 (10h00) – Conférence téléphonique |
| 02 mai | Assemblée générale ordinaire des actionnaires |
| 14 mai | Date ex-dividende* |
| 15 mai | Date de référence* |
| 16 mai | Date de paiement |
| 1er juillet | Début de la période de black-out |
| 24 juillet | Résultats financiers T2 2019 (7h00) – Communiqué de presse |
| 24 juillet | Résultats financiers T2 2019 (10h00) – Conférence téléphonique / webcast |
| 1er octobre | Début de la période de black-out |
| 23 octobre | Résultats financiers T3 2019 (7h00) – Communiqué de presse |
| 23 octobre | Résultats financiers T3 2019 (10h00) – Conférence téléphonique |

* sous réserve de l'approbation de l'AG.

Calendrier provisoire sujet à modifications

8. Conférence téléphonique

| | |
|--|--|
| Date: | 24 avril 2019 |
| Heure: | 10:00 (CET), 9:00 (UK), 04:00 (US/NY) |
| Conférence téléphonique: | Orange Belgium - résultats T1 2019 |
| Veuillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique. | |

9. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

| | T1 2018 | T1 2019 |
|--------------------------------------|---------|---------|
| Transactions | | |
| Cours de clôture moyen (€) | 16,1 | 17,7 |
| Volume quotidien moyen | 73,805 | 66,232 |
| Valeur quotidienne moyenne (€ m) | 1,2 | 1,2 |
| Actions et capitalisation | | |
| Nombre total d'actions (en ms) | 60,01 | 60,01 |
| Actions propres | 189,5 | 10,9 |
| Cours de clôture (€) | 16,6 | 19,2 |
| Capitalisation boursière (en ms d'€) | 997,4 | 1,152,3 |

10. États financiers consolidés

État consolidé du résultat global

| (en millions d'€) | en données | à base | T1 2019 | Variation à base comparable | Variation en données historiques |
|---|--------------|--------------|--------------|-----------------------------------|--|
| | historiques | comparable | | | |
| | T1 2018 | T1 2018 | | | |
| Convergence | 20,8 | | 38,1 | | 83,4% |
| Mobile seul | 149,9 | | 154,4 | | 3,0% |
| Fixe seul | 9,7 | | 12,2 | | 24,9% |
| Services informatiques & Intégration | 0,9 | | 1,0 | | 19,6% |
| Services facturés aux clients | 181,3 | | 205,7 | | 13,5% |
| Vente d'équipement | 32,2 | | 31,4 | | -2,5% |
| Roaming entrant et visiteurs | 59,3 | | 61,4 | | 3,5% |
| MVNO | 12,5 | | 0,4 | | -96,8% |
| Autres | 5,5 | | 4,9 | | -10,3% |
| Services aux opérateurs | 77,4 | | 66,8 | | -13,7% |
| Autres revenus | 15,8 | | 14,4 | | -8,9% |
| Chiffre d'affaires global | 306,6 | | 318,2 | | 3,8% |
| Coûts directs | -144,3 | | -145,3 | | 0,7% |
| Charges de personnel | -36,1 | | -36,9 | | 2,2% |
| Coûts indirects | -65,6 | | -78,0 | | 18,9% |
| EBITDAaL | | 60,3 | 58,0 | -3,8% | |
| <i>% marge</i> | | <i>19,7%</i> | <i>18,2%</i> | <i>-144 bp</i> | |
| EBITDA ajusté | 60,6 | | | | |
| <i>% marge</i> | <i>19,8%</i> | | | | |
| Frais de restructuration | -1,4 | | -4,6 | | |
| Autre produit opérationnel | 0,0 | | 0,0 | | |
| Dotations aux amortissements | -57,7 | | -60,8 | | |
| Perte de valeur des écarts d'acquisition | 0,0 | | 0,0 | | |
| Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées | 0,0 | | 0,0 | | |
| Résultat d'exploitation | 1,6 | | -7,4 | | NS |
| <i>% marge</i> | <i>0,5%</i> | | <i>-2,3%</i> | | <i>-284 bp</i> |
| Résultat financier | 0,0 | | 0,0 | | |
| Charges financières | -1,1 | | -1,1 | | |
| Résultat courant avant impôts | 0,5 | | -8,5 | | |
| Impôts sur les sociétés | -0,9 | | 0,1 | | |
| Résultat net consolidé | -0,4 | | -8,3 | | |

Tableau consolidé des flux de trésorerie
(en millions d'€)

| | T1 2018 | T1 2019 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | -0,4 | -8,3 |
| Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie | | |
| Impôt sur les sociétés | 0,9 | -0,1 |
| Résultat financier | 1,1 | 1,1 |
| Résultat des entités mises en équivalence | 0,0 | 0,0 |
| Perte de valeur des écarts d'acquisition | 0,0 | 0,0 |
| Dotations aux amortissements | 57,7 | 60,8 |
| Résultat de cession | 0,0 | 0,0 |
| Dotations (reprises) des provisions | -12,0 | 2,1 |
| Impôts et taxes d'exploitation | 15,4 | 16,4 |
| Rémunération en actions | 0,0 | -0,1 |
| Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats | 0,0 | 0,0 |
| | 62,9 | 80,2 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | |
| Diminution (augmentation) des stocks bruts | -2,5 | 7,7 |
| Diminution (augmentation) des créances clients brutes | 12,3 | -1,6 |
| Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs | 12,5 | 5,0 |
| Variation des autres éléments d'actif et de passif | -14,5 | -0,9 |
| Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients | 1,1 | 0,4 |
| Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients | 1,1 | -1,2 |
| | 10,1 | 9,4 |
| Autres décaissements nets | | |
| Impôts et taxes d'exploitation décaissés | -10,9 | -8,6 |
| Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net | -0,9 | -1,0 |
| Impôt sur les sociétés décaissé | 0,0 | 1,2 |
| | -11,8 | -8,4 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 60,9 | 72,8 |
| Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement | | |
| Acquisitions (cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles | -31,8 | -36,9 |
| Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations | -9,1 | -23,5 |
| Produits de cession d'immobilisation | 0,0 | 0,0 |
| Investissements dans les sociétés contrôlées nets de la trésorerie acquise | -1,8 | 0,0 |
| Produits de cession de titres de participation, nets de la trésorerie cédée | 0,0 | 0,0 |
| Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers | 0,0 | 0,0 |
| Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement | -42,7 | -60,4 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | | |
| Remboursements de dettes de location | -20,0 | 0,0 |
| Augmentation d'emprunts non courants | 0,0 | 0,0 |
| Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme | 7,3 | -13,6 |
| Remboursements | 0,0 | -10,9 |
| Rachat d'actions propres | -0,7 | -0,2 |
| Dividendes versés | 0,0 | 0,0 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | -13,4 | -24,7 |
| Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités | 4,8 | -12,3 |
| Disponibilités et quasi-disponibilités | | |
| à l'ouverture | 13,0 | 26,6 |
| à la clôture | 17,8 | 14,3 |

Situation financière consolidée

| (en millions d'€) | T1 2018 | T1 2019 |
|--|----------------|----------------|
| Ecarts d'acquisition | 67,0 | 67,0 |
| Autres immobilisations incorporelles | 285,3 | 276,1 |
| Immobilisations corporelles | 772,3 | 756,3 |
| Droits d'utilisation des actifs loués | 0,0 | 276,5 |
| Titres mis en équivalence | 4,4 | 4,4 |
| Actifs financiers non courants | 2,5 | 2,5 |
| Autres actifs non courants | 1,4 | 1,4 |
| Actifs d'impôts différés | 3,3 | 3,4 |
| | 1.136,2 | 1.387,7 |
| Stocks | 27,7 | 20,4 |
| Créances clients | 194,3 | 195,9 |
| Actifs financiers courants | 0,4 | 0,4 |
| Dérivés actifs courants | 0,2 | 0,4 |
| Autres actifs courants | 2,7 | 2,5 |
| Impôts et taxes d'exploitation actifs | 1,9 | 1,6 |
| Impôt sur les sociétés | 0,1 | 0,3 |
| Charges constatées d'avance | 11,4 | 22,3 |
| Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients | 61,8 | 61,3 |
| Disponibilités et quasi-disponibilités | 26,6 | 25,2 |
| | 326,9 | 330,2 |
| Total de l'actif | 1.463,3 | 1.717,9 |
| Capital social | 131,7 | 131,7 |
| Réserve légale | 13,2 | 13,2 |
| Réserves (hors réserve légale) | 442,2 | 434,1 |
| Actions propres | 0,0 | -0,2 |
| Fonds propres | 587,1 | 578,8 |
| Passifs financiers non courants | 270,0 | 269,9 |
| Passifs locatifs non courants | 0,0 | 244,4 |
| Dérivés passifs non courants | 2,8 | 2,8 |
| Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes | 0,0 | 0,0 |
| Avantages du personnel non courants | 0,1 | 0,1 |
| Provisions pour démantèlement non courantes | 63,2 | 63,4 |
| Provisions pour restructurations non courantes | 0,0 | 0,0 |
| Autres passifs non courants | 1,9 | 1,8 |
| Impôts différés passifs | 8,1 | 8,1 |
| Total des passifs non courants | 346,2 | 590,6 |
| Passifs financiers courants | 20,8 | 7,3 |
| Passifs locatifs courants | 0,0 | 30,0 |
| Dérivés passifs courants | 0,2 | 0,3 |
| Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes | 53,3 | 29,8 |
| Dettes fournisseurs | 266,6 | 271,6 |
| Avantages du personnel courants | 30,8 | 31,8 |
| Provisions pour démantèlement courantes | 1,2 | 1,0 |
| Provisions pour restructuration courantes | 3,0 | 6,0 |
| Autres passifs courants | 3,5 | 2,1 |
| Impôts et taxes d'exploitation passifs | 85,6 | 103,7 |
| Impôt sur les sociétés | 3,1 | 4,3 |
| Passif lié aux contrats conclus avec des clients | 59,4 | 58,2 |
| Produits constatés d'avance | 2,3 | 2,4 |
| Total des passifs courants | 530,0 | 548,6 |
| Total du passif | 1.463,3 | 1.717,9 |

11. Glossaire

KPI financiers

Chiffre d'affaires

| | |
|--|--|
| chiffre d'affaires par offre | Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipement et autres revenus. |
| Services facturés aux clients | Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information. |
| services convergents | Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipement). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe- 4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants. |
| services mobiles | Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipement) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants. |
| services fixes | Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle. |
| services d'intégration et des technologies de l'information | Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipement associées à la fourniture de ces services. |
| Services aux opérateurs | Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobile: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes. |
| Ventes d'équipements | Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers. |
| Autres revenus | Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers. |

Éléments du compte de résultat

| | |
|--|---|
| Données à base comparable | Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises. |
| EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1er janvier 2019) | Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises. |
| EBITDA présenté (avant le 1er janvier 2019) | L'EBITDA présenté correspond au résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, avant impact des regroupements d'entreprises, avant reprise des réserves de conversion cumulées des entités liquidées, avant perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations, et avant résultat des sociétés mises en équivalence. |
| EBITDA ajusté (avant le 1er janvier 2019) | L'EBITDA ajusté (précédemment EBITDA retraité) correspond à l'EBITDA présenté ajusté des effets des principaux litiges, des charges spécifiques du personnel, de la revue du portefeuille de titres et d'activités, des coûts de restructuration et, le cas échéant, d'autres éléments spécifiques. |

Éléments de flux de trésorerie

| | |
|--|---|
| Cash flow opérationnel (depuis le 1er janvier 2019) | EBITDAaL (voir cette définition) diminué des eCAPEX (voir cette définition). Orange utilise cet indicateur pour mesurer la performance du Groupe à dégager de la trésorerie à travers son activité opérationnelle. Le Cash-Flow Opérationnel ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.. |
|--|---|

| | |
|---|---|
| eCAPEX (depuis le 1er janvier 2019) | (i) investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, (ii) diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les e-CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises. |
| Licences de télécommunication décaissées | Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences. |
| Variations du BFR | Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR. |
| Autres éléments opérationnels | Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations. |
| Variation de la dette nette | Variation du niveau de la dette nette. |

KPI opérationnels

Convergence

| | |
|--|--|
| Base de clients convergents B2C | Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO). |
| ARPO convergence B2C | Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente. |

Mobile

| | |
|---|---|
| Base clients mobile (hors MVNO) | Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO). |
| Abonnés | Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturées mensuellement. |
| Prépayé | Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple. |
| M2M (machine-to-machine) | Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication. |
| Clients convergents B2C mobile | Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C. |
| Clients mobile | Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme). |
| clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator) | Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange. |
| ARPO mobile (trimestriel) | Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobiles seul facturés aux clients, générés au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client. |

Fixe

| | |
|---|--|
| Nombre de lignes (cuivre + FTTH) | Nombre de lignes fixes exploitées par Orange. |
| Clients convergents haut débit B2C | Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO). |
| Clients fixes haut débit | Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme). |
| ARPO haut débit fixe (trimestriel) | Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (fLTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès. |

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas changé depuis le 31 décembre 2018 et englobe à présent Orange Belgium S.A. (100%), Orange Communications Luxembourg S.A. (100%), Smart Services Network S.A. (100%), IRISnet S.C.R.L. (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence - 28,16%), Walcom S.A. (100%), Walcom Business Solutions S.A. (100%), Walcom Liège S.A. (100%), A3COM S.A. (100%) et A&S Partners S.A. (100%).

Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les chiffres absolus.

À propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'opérateur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'Internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains du mobile et de l'accès Internet et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations: corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez nous sur Twitter: [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Relations investisseurs:

Ana Castaño Lopez +32 468 46 95 31

Eric Chang +32 495 55 98 17

ir@orange.be

Contact presse

Isabelle Vanden Eede (FR) – isabelle.vandeneede@orange.com +32 474 77 77 28

press@orange.be